

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2022
COMMUNE DE LANMODEZ

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Date de la convocation : 04/03/2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le jeudi 10 mars à 18 h 00

Le Conseil Municipal de la Commune de LANMODEZ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence, de Madame Lydie DOMANCICH, Maire.

Etaient présents : Mesdames LOGNONE Jamila, DHABIT Nicole et TARLET Juliette et Messieurs LE MERRER Daniel, CHAMPAGNAT Pascal, LAHAYE François, PARANTHOËN Rémi et PRIGENT Guy.

Absents : Mr POSTADJIAN Guillaume procuration à Mr LE MERRER Daniel et Mr TUFFIER Olivier procuration à Mme TARLET Juliette.

Secrétaire : Madame LOGNONE Jamila a été élue secrétaire de séance.

Après la démission de cinq conseillers municipaux, des élections partielles ont eu lieu les 20 et 27 février 2022 et ont permis de reconstituer un conseil municipal. La mise en place du nouveau conseil municipal a lieu et les nouveaux élus sont : François LAHAYE, Rémi PARANTHOËN, Nicole DHABIT, TUFFIER Olivier et PRIGENT Guy (tableau joint).

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2022

Madame La Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 20/01/2022. Seuls les anciens élus peuvent approuver ce compte rendu. Le Conseil Municipal par 6 voix pour :

EMET un avis favorable au compte rendu du conseil municipal du 20/01/2022

AUTORISE Madame La Maire à signer tous documents nécessaires à ce compte rendu.

COMMISSIONS COMMUNALES SUITE AUX ELECTIONS DES 20 ET 27 FEVRIER 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, désigne ci-après les membres du Conseil Municipal aux différentes commissions :

- **URBANISME ET VOIRIE** : DOMANCICH Lydie, LE MERRER Daniel, PARANTHOËN Rémi, CHAMPAGNAT Pascal et LAHAYE François
- **DEVELOPPEMENT** : DOMANCICH Lydie, LE MERRER Daniel, CHAMPAGNAT Pascal, PARANTHOËN Rémi, POSTADJIAN Guillaume et TUFFIER Olivier
- **PROJETS** : DOMANCICH Lydie, LE MERRER Daniel, CHAMPAGNAT Pascal, PRIGENT Guy, POSTADJIAN Guillaume et TUFFIER Olivier
- **AVENIR ET SANTE** : DOMANCICH Lydie, LOGNONE Jamila, LE MERRER Daniel, TARLET Juliette, CHAMPAGNAT Pascal et DHABIT Nicole

- **COMMUNICATION** : DOMANCICH Lydie, LE MERRER Daniel, PRIGNET Guy, LOGNONE Jamila et TARLET Juliette
- **VIE LOCALE** : DOMANCICH Lydie, LE MERRER Daniel, PARANTHOËN Rémi, LOGNONE Jamila, CHAMPAGNAT Pascal et DHABIT Nicole
- **LITTORAL ET ENVIRONNEMENT** : DOMANCICH Lydie, LE MERRER Daniel, POSTADJIAN Guillaume, PRIGENT Guy, LAHAYE François, CHAMPAGNAT Pascal et TARLET Juliette
- **FINANCES ET PERSONNEL COMMUNAL** : DOMANCICH Lydie, LE MERRER Daniel, LAHAYE François, LOGNONE Jamila et TUFFIER Olivier

Madame La Maire tient à préciser que les élus qui souhaitent participer aux commissions dont ils ne sont pas membres le peuvent sans problème.

DESIGNATION AUX DIFFERENTS SYNDICATS

Sont désignés aux différents syndicats à l'unanimité du Conseil Municipal :

- **VIGIPOL**

- POSTAJIAN Guillaume comme titulaire
- PRIGENT Guy comme suppléant

- **SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE**

- Monsieur LE MERRER Daniel, 1^{er} adjoint comme délégué titulaire et Monsieur LAHAYE François comme délégué suppléant

- **COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (C.N.A.S.)**

Elu : Monsieur TUFFIER Olivier

Personnel communal : Mme LAMANDE Anne-Yvonne

CAISSE DES ECOLES

Madame La Maire informe le conseil municipal qu'il s'avère nécessaire de désigner des délégués au sein du Comité de Gestions de la Caisse des Ecoles de LANMODEZ suite aux démissions de certains élus :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **DESIGNE**

- Mme DHABIT Nicole
- Mme TARLET Juliette
- Mme LOGNONE Jamila

Comme déléguées du conseil municipal au sein du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles de LNMODEZ.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. SUITE DEMISSION CERTAINS CONSEILLERS

Suite à la démission des conseillers municipaux, il s'avère nécessaire de remplacer certains élus au Conseil d'Administration du C.C.A.S. Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de porter à 3 le nombre des membres du Conseil Municipal devant siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Sont élus à la majorité des voix chargés de représenter le conseil municipal au sein de la Commission Administrative du Bureau d'Aide Sociale :

- Madame LOGNONE Jamila
- Madame DHABIT Nicole
- Madame TARLET Juliette

- **PRECISE** que les membres non élus du C.C.A.S. ne changent pas et sont au nombre de quatre

COMMISSION DE CONTRÔLE DE LA LISTE ELECTORALE

Madame La Maire informe le conseil municipal qu'il s'avère nécessaire de remplacer Monsieur Arnaud BODIN élu démissionnaire à la Commission de contrôle de la liste électorale.

Madame LOGNONE Jamila 2^{ème} adjointe se propose pour faire partie en tant qu'élue de la commission de contrôle de la liste électorale.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

EMET un avis favorable à la proposition de Mme LOGNONE Jamila de faire partie en tant qu'élue de la commission de contrôle de la liste électorale

AUTORISE Mme La Maire à signer tous documents nécessaires à cette modification pour la commission de contrôle de la liste électorale.

COMMISSION COMMUNALE D'APPEL D'OFFRES SUITE DEMISSION DE CERTAINS CONSEILLERS MUNICIPAUX

La secrétaire de mairie précise aux élus que Mme La Maire est présidente de cette commission et qu'il faut désigner trois titulaires et trois suppléants comme auparavant.

Après discussion et après en avoir délibéré, seules quatre personnes (2 titulaires et 2 suppléants) sont désignées membres de la Commission d'appel d'offres :

Madame DOMANCICH Lydie, maire et Présidente de la commission

Membres titulaires	Membres suppléants
LE MERRER Daniel	LOGNONE Jamila

Le conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame La Maire a signé tous documents nécessaires à cette commission d'appel d'offres.

RENOVATION DE LA SALLE MULTIFONCTIONS « Ty An Holl » ET AMENAGEMENT DE LA PLACE DU BOURG – CHOIX DE L'ARCHITECTE

Madame La Maire rappelle la délibération prise lors du conseil municipal du 20 janvier par laquelle le conseil municipal a approuvé la rénovation de la salle des fêtes et l'aménagement de la place du bourg. Il faut aujourd'hui choisir l'architecte qui s'occupera de monter le dossier. Trois architectes ont proposé leur projet avec une estimation de travaux de 340 000.00 € HT.

Mme La Maire précise que le projet présenté par Mme HOUSSAIS, architecte à La Roche Jaudy repense tout l'aménagement de la salle Ty An Holl et respecte le plus l'esprit de ce qu'est Lanmodez. Mr LAHAYE François, nouvel élu, s'inquiète du coût estimé du projet qu'il trouve un peu cher pour une commune comme Lanmodez. Mme La Maire précise que tout ne se fera pas en une année et l'on peut obtenir des subventions.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE de retenir l'architecte HOUSSAIS de la Roche Jaudy pour la réalisation du projet de rénovation de la salle des fêtes et de l'aménagement de la place du bourg avec une estimation de travaux à 340 000.00 € HT

PRECISE que l'Architecte HOUSSAIS retenue prend un taux de rémunération de 12.50 % soit un forfait de rémunération HT de 42 500.00 € soit 51 000.00 € TTC pour une estimation de travaux de 340 000.00 €

AUTORISE Madame La Maire à signer la proposition d'honoraires de Mme HOUSSAIS, architecte choisie

AUTORISE Madame La Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA REALISATION D'ETUDES ENERGETIQUES

ENTRE LA COMMUNE ET LE SYNDICAT D'ELECTRICITE DES CÔTES D'ARMOR

Madame La Maire informe le conseil municipal que pour différents travaux à effectuer mais également pour faire des demandes de subventions, il s'avère nécessaire d'effectuer des études énergétiques dans certains bâtiments. Une convention est proposée entre le Syndicat Départemental d'Electricité et la commune en étant suivie par Lannion Trégor Communauté.

Madame La Maire précise que cette convention concernait une étude énergétique pour l'école, le rando gîte et la salle multifonctions. Le coût total pour la commune serait de 720 € x 2 = 1440 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité :

EMET un avis favorable pour effectuer des études énergétiques à l'école, au rando gîte et à la salle multifonctions ; études nécessaires pour le montage de certains dossiers en cours et pour des demandes de subventions

AUTORISE Madame La Maire à signer la convention entre la commune et le Syndicat d'électricité des Côtes d'Armor

AUTORISE Madame La Maire à signer le devis à intervenir à savoir 720.00 € x 2 soit un total de 1440.00 € HT à la charge de la commune

AUTORISE Madame La Maire à signer tous documents nécessaires à ces études énergétiques et à cette convention.

REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE ET ISOLATION DU GRENIER A L'ECOLE
PLAN DE FINANCEMENT POUR DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.)

Madame La Maire informe le conseil municipal qu'il s'avère nécessaire de remplacer la chaudière et d'isoler le grenier au-dessus des classes à l'école ceci dans le cadre d'économie d'énergie avec des matériaux bio sourcé. Afin de pouvoir réaliser ces travaux, il est possible de solliciter les services de l'Etat pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.).

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

EMET un avis favorable pour le remplacement de la chaudière et l'isolation du grenier au-dessus des classes à l'école

EMET un avis favorable pour solliciter les services de l'Etat afin d'obtenir une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour aider à financer ces travaux

PRESENTE le plan de financement suivant pour réaliser les travaux :

Pompe à chaleur	:	20 025.00 €
Isolation grenier	:	24 341.00 €
Diagnostic LTC	:	720.00 €

Soit un total de 45 086.00 € avec une subvention de 30 % sollicitée soit 13 526.00 €

PRECISE que la commune aura à sa charge 31 560 € qui sera financé par autofinancement et inscrit au budget primitif 2022 de la commune.

REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE ET ISOLATION DU GRENIER A L'ECOLE
PLAN DE FINANCEMENT POUR DEMANDE DE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Madame La Maire informe le conseil municipal qu'il s'avère nécessaire de remplacer la chaudière et d'isoler le grenier au-dessus des classes à l'école ceci dans le cadre d'économie d'énergie avec des matériaux bio sourcé. Afin de pouvoir réaliser ces travaux, il est possible de solliciter les services de l'Etat pour la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

EMET un avis favorable pour le remplacement de la chaudière et l'isolation du grenier au-dessus des classes à l'école

EMET un avis favorable pour solliciter les services de l'Etat afin d'obtenir une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour aider à financer ces travaux

PRESENTE le plan de financement suivant pour réaliser les travaux :

Pompe à chaleur	:	20 025.00 €
-----------------	---	-------------

Isolation grenier : 24 341.00 €
Diagnostic LTC : 720.00 €

Soit un total de 45 086.00 € avec une subvention de 40 % sollicitée soit 18 035.00 €

PRECISE que la commune aura à sa charge 27051.00 € qui sera financé par autofinancement et inscrit au budget primitif 2022 de la commune

GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – MISE A DISPOSITION DE SERVICES

RECONDUCTION EXPRESSE ANNEE 2022

Mme La Maire rappelle au conseil municipal que depuis que Lannion Trégor Communauté à Lannion a la compétence assainissement, la commune ne s'occupe plus de l'entretien matériel de la station mais seulement l'entretien environnemental qui est effectué par les employés communaux de Lanmodez (tonte et débroussaillage). Une convention existait entre Lannion Trégor Communauté et la Commune mais il faut la renouveler pour 2022.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de reconduire la convention entre la Commune et Lannion Trégor Communauté pour la gestion de l'assainissement collectif pour mise à disposition de services pour l'année 2022

PRECISE que cette mise à disposition concerne l'entretien environnemental (tonte et débroussaillage) effectué par les employés communaux

AUTORISE Madame La Maire à signer tous documents nécessaires à cette reconduction de convention entre la commune et Lannion Trégor Communauté.

CONCOURS DE PEINTURE COULEURS DE BRETAGNE – CONVENTION DE PARTENARIAT

Madame La Maire donne lecture du courrier concernant l'organisation d'un concours de peinture couleurs de Bretagne dans la commune. Si la commune est intéressée, une journée aurait lieu à Lanmodez le 29 mai prochain. Le coût de concours serait de 580.00 € pour la commune avec certaines choses à la charge de la commune qui figurent sur la convention de partenariat à signer.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

EMET un avis favorable pour que la commune de LANMODEZ participe au concours de peinture couleurs de Bretagne le 29 mai prochain

AUTORISE Madame La Maire à signer la convention de partenariat entre couleurs de Bretagne et la commune

AUTORISE Mme La Maire à signer la participation de 580.00 € pour la commune

PRECISE que certaines choses seront à la charge de la commune (salle, lots, verre de l'amitié)

AUTORISE Mme La Maire à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette journée.

MATERIEL INFORMATIQUE A LA MAIRIE ET AU RANDO GÎTE – CHOIX DU PRESTATAIRE

Mme Lognoné Jamila prend la parole pour informer le conseil municipal qu'il s'avère nécessaire de revoir le matériel informatique à la mairie et au rando gîte. Elle précise qu'aujourd'hui, il s'agit de choisir le prestataire informatique avec lequel on va travailler afin qu'il nous fasse des propositions d'achat ou de location et surtout de maintenance que nous n'avons plus à ce jour.

Deux prestataires ont répondu à ce jour.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

EMET un avis favorable pour revoir le matériel informatique de la mairie et du rando gîte
DECIDE de retenir le prestataire IMS à Minihiy Tréguier pour qu'il fasse à la commune une proposition soit en achat de matériel soit en location avec une maintenance
PRECISE que la décision définitive pour l'achat ou la location sera prise lors du prochain conseil municipal.

CHOIX BUDGETAIRES POUR 2022 POUR LA COMMUNE ET LE RANDO GÎTE

Madame La Maire informe le conseil municipal que le budget primitif de la commune et du rando gîte vont être votés en fin mars et il s'avère nécessaire de lister les projets principaux en investissement :

Rando gîte : acquisition de chaises et de matelas et sommiers
Commune : rénovation de la salle des fêtes et aménagement de la place du bourg, rénovation des cloches, acquisition de matériel (portail à l'école, matériel informatique si achat), travaux de voirie, travaux de bâtiments avec principalement le remplacement de la chaudière à l'école et l'isolation du grenier.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de retenir les projets principaux listés ci-dessus pour les propositions principales pour le budget 2022 à la commune et au rando gîte
PRECISE qu'une commission de finance aura lieu rapidement pour finaliser tous ces projets.

ACQUISITION D'UNE DEBROUSSAILLEUSE

Madame La Maire informe le conseil municipal qu'il s'avère nécessaire de faire l'acquisition d'une débroussailleuse supplémentaire pour le service technique. Deux devis sont présentés à l'assemblée.

Le Conseil municipal par 10 voix pour et une voix contre (Mme DHABIT) :

EMET un avis favorable à l'acquisition d'une débroussailleuse supplémentaire pour le service technique
DECIDE de retenir le devis le moins disant à savoir le devis du Centre Leclerc de Paimpol pour un coût TTC de 129.00 €
AUTORISE Madame La Maire à signer le devis et la facture à intervenir
PRECISE que la dépense correspondante se fera en section d'investissement à l'opération 160 « acquisition de matériel » au budget primitif 2022.

ACQUISITION D'UN CAPTEUR CO2 POUR LA CLASSE DE L'ECOLE

Madame La Maire informe le conseil municipal qu'il s'avère nécessaire de faire l'acquisition d'un capteur CO2 pour la classe de l'école. Deux devis sont présentés à l'assemblée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

EMET un avis favorable à l'acquisition d'un capteur CO2 pour la classe de l'école

DECIDE de retenir le devis le moins disant à savoir la SAS SSEKREET pour un coût HT de 216.00 € soit 257.20 €TTC

AUTORISE Mme La Maire à signer le devis et la facture à intervenir

PRECISE que la facture sera réglée en section d'investissement à l'opération « acquisition de matériel »

AUTORISE Mme La Maire à signer tous documents nécessaires à cette acquisition.

CESSION DE DELAISSE COMMUNAL OU DE ROUTE OU PARTIE DE ROUTE COMMUNALE AUX PARTICULIERS

Madame La Maire informe le conseil municipal qu'aujourd'hui lorsqu'une personne sollicite l'acquisition d'un délaissé communal ou d'une route ou partie de route communale, la commune le cède à l'euro symbolique. Il s'avère nécessaire de fixer un prix d'acquisition au m2.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE de fixer à 1 € HT le prix au m2 pour l'acquisition d'un délaissé communal ou d'une route ou partie de route communale

PRECISE que dans ce cas les frais de dossier et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur

SENTIER DU LITTORAL LE MURIOT – ACQUISITION ET LOCATION DE MATERIEL

L'arrêté de permis d'aménager le sentier du littoral au lieu dit « Le Muriot » vient d'arriver en mairie et la commune est autorisée à effectuer les travaux. Mme La Maire souhaite l'accord du conseil municipal pour l'acquisition et la location de matériel pour le remettre en état.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

EMET un avis favorable pour l'acquisition ou la location de matériel pour la remise en état du sentier du littoral au lieu dit « Le Muriot »

AUTORISE Mme La Maire a signé tous documents nécessaires à cette acquisition ou location de matériel.

Mme La Maire informe l'assemblée que les travaux vont se faire rapidement avec les employés communaux aidés de certains élus mais elle tient à préciser que les personnes qui déplacent les barrières pour passer prennent des risques très importants.

QUESTIONS DIVERSES

Cérémonie du 19/03 : elle aura lieu à Lanmodez et une invitation vous sera adressée

Budget 2022 : il sera voté au conseil municipal du 31/03

Repas des anciens 2022 : il aura lieu le 27/03 à la salle multifonctions. Le prix du repas est de 28 € et sera servi par le restaurant « La Licorne » de Pleumeur Gautier. L'apéritif est à la charge de la commune.

Station d'assainissement : les travaux de déplacement auront lieu normalement en avril 2024 et sont à la charge de Lannion Trégor Communauté. Seule la dépollution sera à la charge de la commune.

Marché : il reprend à compter du 1^{er} mai 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

La Maire,
Lydie DOMANCICH.

